

Ecole primaire publique des psychologues à votre service

Porteur: Education nationale

Lieu de l'intervention: Morbihan

Public concerné: Pour tous les parents d'enfants à l'école primaire

Pour contacter votre psycho scolaire adressez vous à votre établissement scolaire.

Il aide les enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans l'observation des élèves, l'analyse de leurs compétences et l'identification des obstacles qu'ils rencontrent

Les parents de l'élève concerné sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant

Avec leur accord, le psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant, et suivre son évolution

Le psychologue scolaire peut être sollicité par les parents

Les parents qui le souhaitent peuvent contacter spontanément le psychologue scolaire dont dépend l'école où est scolarisé leur enfant

Le directeur de l'école connaît les coordonnées du psychologue et peut les communiquer aux familles

Le psychologue scolaire intervient à la demande des enseignants

Le psychologue scolaire écoute et conseille

Le psychologue scolaire peut organiser des entretiens avec les enfants, en vue de favoriser le désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser un sentiment de dévalorisation

Le psychologue scolaire peut aussi proposer des entretiens aux enseignants et aux parents, pour chercher des solutions adaptées aux besoins de l'enfant

Quand des investigations approfondies semblent nécessaires ou lorsque la situation d'un enfant requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, le psychologue scolaire contribue, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées en dehors de l'école

Le psychologue scolaire travaille en équipe

Le psychologue scolaire est associé au fonctionnement des écoles dans lesquelles il intervient.

Il contribue, dans le cadre du travail de l'équipe pédagogique, à l'élaboration du projet d'école. Il collabore avec les enseignants à la conception et à l'organisation générale des aides aux élèves

Le psychologue scolaire apporte ses compétences à la scolarisation des élèves handicapés, en lien avec l'ensemble des personnes concernées. Il collabore avec le médecin scolaire, les partenaires extérieurs (orthophoniste, pédopsychiatre,...). Il participe aux réunions de concertation organisée par l'école (équipes éducatives, équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés)

Le psychologue scolaire peut être sollicité pour réaliser un bilan psychologique concernant un élève, en vue d'une décision d'orientation ou d'un projet personnalisé de scolarisation

Il apporte sa contribution à l'ensemble de la communauté scolaire lors de situations de crise

<http://eduscol.education.fr/cid66148/les-psychologues-scolaires-ecole-primaire.html>

[Agrandir la carte](#)

Morbihan

Source URL: <http://www.parentalite56.com/?q=node/323>